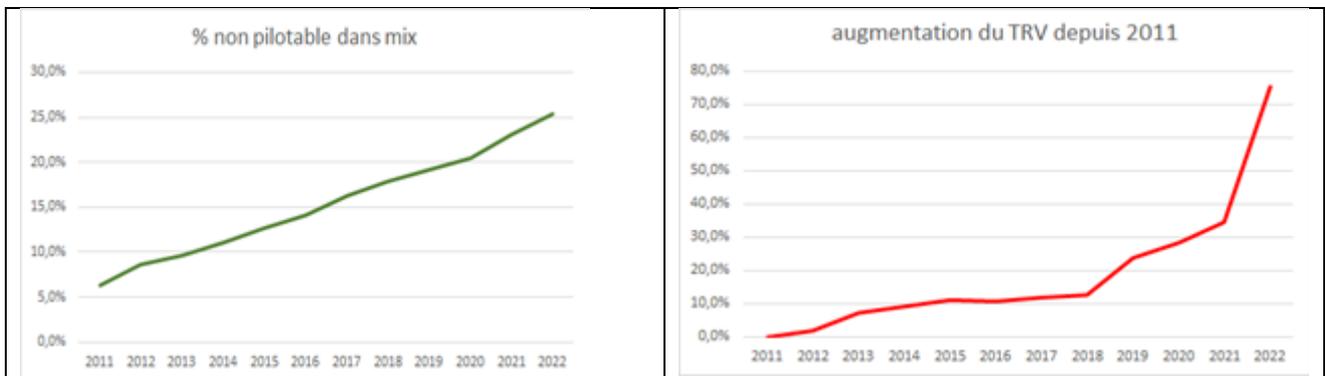


« **Éolien et solaire sont la cause majeure de la hausse vertigineuse du prix de l'électricité des ménages** »

La dernière augmentation de 15% remontait à février dernier, la nouvelle hausse de 10% annoncée au 1er août n'est que le début d'une flambée incontrôlable des tarifs car ils sont la conséquence de la loi de l'accélération des Energies renouvelables basée sur le doublement des éoliennes terrestres, la construction de cinquante parcs éoliens offshore et la multiplication des champs de panneaux photovoltaïques.

Si le gouvernement persiste dans cette voie cela ne servira à rien d'autre qu'à faire doubler voir tripler le prix de l'électricité et impactera plus particulièrement les ménages modestes et les classes moyennes.

Le graphique ci-après établi à partir de données officielles confirme la relation directe entre la hausse de tarifs d'électricité (TRV) et l'augmentation des moyens de production **non pilotables**, **l'éolien et le solaire** dans le mix électrique de la France.



Les 2 courbes ont des évolutions parallèles

Analyse :

Analyse:

A partir de 2012, la France s'est lancée dans les énergies nouvelles renouvelables – ENR ; Les productions d'origine éolienne et solaire sont massivement subventionnées ; Elles nécessitent un doublement des moyens de production, un foisonnement des réseaux et provoquent une explosion des prix de revient des moyens pilotables devenus moins rentables.

La proportion de ces productions intermittentes dans le mix électrique prend de l'ampleur ; le mix de production électrique devient de moins en moins pilotable. Ci-après, cette part non-pilotable dans le mix français (*données RTE et ADEME*).

Paris le 27/06/2023

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
% non pilotable dans mix	6,3%	8,7%	9,7%	11,1%	12,7%	14,2%	16,2%	17,8%	19,1%	20,5%	23,0%	25,3%

Essayer de sécuriser une production avec des moyens de moins en moins pilotables a des conséquences directes sur le prix de revient de cette production.

Depuis l'accélération du programme des Energies Renouvelables, le tarif réglementé du kWh pour les ménages subit une dérive constante ; ci-après cette dérive depuis 2011- (*source Selectra- base 100 en 2011*).

année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
augmentation du TRV depuis 2011	0,0%	1,8%	7,3%	9,1%	10,9%	10,5%	11,8%	12,7%	23,6%	28,2%	34,5%	75,5%

Contacts

Jean-Louis Butré
 Fédération Environnement Durable
contact@environnementdurable.net
 tel 06 80 99 38 08

Michel Faure
 Fédération Environnement Durable
 michel.faure@yahoo.fr
 tel 06 07 41 68 55